



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 MARS 2026

Délibération n° 040-03-26 | FI

Code ACTES : 7.1.2.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA BRACH 2026 – PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 6 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le vendredi 13 mars 2026 à partir de 18h00 à SAINTE-HELENE (Salle du Conseil).

Après appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES ; **Le Temple :** Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN ; **Listrac-Médoc :** Aurélie TEIXEIRA, Sandra LE GRAND, André LEMOUNEAU ; **Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Fabrice RICHARD à Anne-Sophie ORLIANGES ; Pascal MOREL à Sandra LE GRAND ; Martial ZANINETTI à Didier PHOENIX ;

Excusés / Absents :

Stéphane LECLAIR, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Nathalie BEGAINT.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **27** élus, puis de **28** élus à partir de la délibération n°25, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN. Pour la délibération n°20 à 24 relatives au Compte Financier Unique 2025, Monsieur Christian LAGARDE, Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, portant le nombre de votants à 26 élus présents ou représentés.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M Lionel MONTILLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5217-10-4 et L.5217-10-5 relatifs à la présentation et au vote des budgets sous le référentiel M57 ;

VU la délibération n°29-03-26 en date du 13 mars 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe « ZA BRACH » ;

VU la délibération n°13-02-26 en date du 26 février 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée du projet de budget annexe « ZA BRACH » au titre de l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que les maquettes budgétaires ont été transmises aux conseillers communautaires le 2 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT ;

SUR PROPOSITION de la Commission Finances élargie au Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget Primitif ZA BRACH 2026 de la Communauté de Communes la Médullienne qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement :133 430,16 €
- Section d'investissement :127 430,16 €

Article 2 : **D'APPROUVER** la répartition des crédits par chapitre telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 : charges à caractère général	32 880.00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	94 550.16 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 000.00 €
TOTAL	133 430.16 €

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2026
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	127 430.16 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 000.00 €
TOTAL	133 430.16 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		127 430.16 €	127 430.16 €
TOTAL	0.00 €	127 430.16 €	127 430.16 €

Recettes d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026
16 : Emprunts et dettes assimilés		32 880.00 €	32 880.00 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		94 550.16 €	94 550.16 €
TOTAL	0.00 €	127 430.16 €	127 430.16 €

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 4 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	28
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
n'ayant pas pris part au vote	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

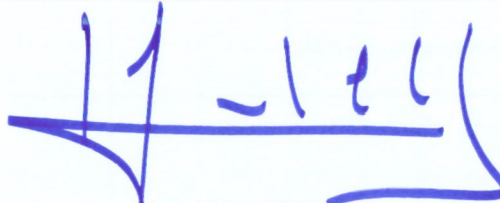
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Lionel MONTILLAUD